Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Barreau d'Avignon : 30 ans au service du droit de l'enfance et de l'adolescence



SOS avocats d'enfants et le Barreau d'Avignon organisent une journée interprofessionnelle à l'occasion du 30e anniversaire de cette association d'intérêt général destinée faire entendre la parole des enfants et des adolescents.

L'association SOS Avocats d'enfants du barreau d'Avignon organise, au palais de justice, le 5 novembre, une journée interprofessionnelle sur le thème '30 ans d'engagements pour les enfants'. Plus de 100 personnes dont des magistrats, des professionnels issus des métiers de l'enfance et des médiateurs se sont déjà inscrits.

« La Journée interprofessionnelle a pour objectif de dépasser l'entre-soi, de permettre un échange et une réflexions pour tendre vers une harmonisation des pratiques, explique Maître Anne-Séverine Gaudet, avocate et présidente de SOS Avocats d'enfants du Barreau d'Avignon. Nous recevons 400 enfants par an en assistance éducative ou en séparation des parents devant le juge des affaires familiales. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

« Nous recevons 400 enfants par an. »

Maître Anne-Séverine Gaudet, présidente de SOS Avocats d'enfants du Barreau d'Avignon

A l'occasion de cet anniversaire, le programme (voir détail sur le visuel ci-dessous), plusieurs rendez-vous sont prévus. La matinée sera notamment consacrée à 'L'évolution de l'intervention des avocats d'enfants' ainsi que 'Les droits patrimoniaux des enfants'. Dans l'après-midi les thèmes abordés seront 'L'entretien avec les enfants en bas âge' et 'Les outils d'hier, d'aujourd'hui et de demain (génogramme, PPE, IA…)'.

« Nous souhaitons de véritables échanges pluridisciplinaires pour donner à cette journée une vraie coloration interprofessionnelle », précise la présidente de SOS Avocats d'enfants.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



Crédit : Association SOS Avocats d'enfants du Barreau d'Avignon

Informer et prendre soin des mineurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

L'Association Sos avocats d'enfants est une Association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, créée il y a 30 ans au sein du Barreau d'Avignon composée d'une équipe d'avocats ayant au minimum 5 ans d'exercice professionnel et suivant une formation spécifique relative aux droits des enfants.

Elle pour mission d'informer les mineurs (- de 18 ans) sur leurs droits. Elle les reçoit également pour les entendre confidentiellement dans leurs plaintes et leurs revendications. Son ADN ? Ecoute, aide, accès au conseil et défense des enfants et des adolescents pour faire entendre leur parole dans les procès les concernant : en matière familiale (divorce, garde d'enfants, droit de visite, séparation, adoption, filiation…), en matière de protection de l'enfant devant le Juge des enfants (mesure d'assistance éducative et de placement).

Pour cela, SOS Avocats d'enfants assure notamment la promotion de la formation d'avocats au conseil et à la défense de la jeunesse ainsi que recherche sur les droits de la jeunesse et la réflexion collective sur sa défense. Elle propose aussi des actions d'information et d'écoute dans les établissements scolaires et municipaux, sur demande des élèves ou des enseignants ainsi que des journées d'actions, notamment lors de la journée internationale des droits de l'enfant qui se tiendra le 20 novembre.

Des permanences gratuites pour les mineurs
Si un mineur souhaite être assisté dans une procédure le concernant, l'association tient des permanences gratuites sans rendez-vous : Tous les mercredis au Palais de justice d'Avignon de 14h30 à 16h30 (renseignements 04 90 86 22 39 ou 04 32 74 00 29- 2, Boulevard Limbert à Avignon). Un mercredi par mois à Pertuis (sur rendez-vous au 04 90 79 50 40), à Cavaillon (sur rendez-vous au 04 90 78 02 00) et à Vedène (renseignements 04 90 23 43 75).

Palais de Justice d'Avignon SOS avocats d'enfants et le Barreau organisent une journée interprofessionnelle mardi 15 novembre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



L’association SOS Avocats d’enfants du barreau d’Avignon organise, au palais de justice, le 15 novembre, une journée interprofessionnelle portant sur l’autorité parentale et la responsabilité. Plus de 150 personnes dont des magistrats, des professionnels issus des métiers de l’enfance et des médiateurs se sont déjà inscrits. Cette journée se déroulera au Palais de Justice d’Avignon, 2, boulevard Limbert, dans la salle d’audience Voltaire de 9h à 12h et de 14h à 17h.

« La Journée interprofessionnelle a pour objectif de dépasser l’entre-soi, de permettre un échange et une réflexions pour tendre vers une harmonisation des pratiques. » explique Anne-Séverine Gaudet, avocate à Pertuis et présidente de Sos Avocats d’enfants du Barreau d’Avignon. Nous recevons 220 enfants par an en assistance éducative ou en séparation des parents devant le juge des affaires familiales. L’association Sos Avocats d’enfants fête, cette année, ses 25 ans d’activité.

Le programme
En matinée : La gouvernance parentale et le développement de l’enfant, sa construction identitaire et affective face aux apports, manquements parentaux pour les périodes infantile, enfance, adolescence et pré-majorité avec Patrick Fino, psychiatre près de la Cour d’appel d’Aix-en-Provence.

Dans l’après-midi : L’autorité et la responsabilité parentale et les institutions. Pratiques de l’autorité parentale : scolarité, banque, santé et correctifs judiciaires : aide éducative, Dap (Direction de l’administration pénitentiaire), Justice. En présence de Mme Gruson, vice-présidente du Tribunal

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

judiciaire, Pôle affaires familiales, d' »un juge pour enfants, de Mme Rodriguez, chef d'établissement Marie Rivier, de Mme Rouvière conseiller financier SMC.

En savoir plus
L'Association Sos avocats d'enfants est une Association à but non lucratif créée il y a 25 ans au sein du Barreau d'Avignon composée d'une équipe de 10 avocats ayant au minimum 5 ans d'exercice professionnel et suivant une formation spécifique relative aux droits des enfants :

Ses missions ?
Informer les mineurs (- de 18 ans) sur leurs droits. Les recevoir et les entendre confidentiellement dans leurs plaintes et leurs revendications. Les aider à saisir la justice lorsqu'ils sont victimes (maltraitance, agressions, abus sexuels, accident…) Faire entendre la parole de l'enfant dans les procès les concernant : En matière familiale (divorce, garde d'enfants, droit de visite…, séparation…, adoption,… filiation…) ; En matière de protection de l'enfant devant le Juge des enfants (mesure d'assistance éducative et de placement) ; En matière pénale devant le Tribunal pour enfants lorsqu'ils sont auteur ou victime d'une infraction.

Ses engagements
L'écoute, l'aide, l'accès au conseil et la défense des enfants et des adolescents ; La promotion de la formation d'avocats au conseil et à la défense de la jeunesse ; La recherche sur les droits de la jeunesse et la réflexion collective sur sa défense ; Des actions d'information et d'écoute dans les établissements scolaires et municipaux, sur demande des élèves ou des enseignants ; Des journées d'actions notamment lors de la journée internationale des droits de l'enfant 20 novembre…

Contacter Sos avocats d'enfants
Si le mineur (- de 18 ans) souhaite être assisté dans une procédure le concernant : L'association Sos avocats d'enfants tient des permanences gratuites sans rendez-vous : Tous les mercredis au Palais de justice d'Avignon de 14h30 à 17h 04 90 86 22 39 ou 04 32 74 00 29- 2, Boulevard Limbert à Avignon). Un mercredi par mois au Tribunal de proximité de pertuis de 14h30 à 17h -renseignez-vous sur les jours de permanence au 04 90 86 22 39 ou 04 32 74 00 29. Place du 4 Septembre à Pertuis- Un mercredi par mois au Point Justice de Cavaillon de 14h30 à 17h.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

